

Actions financées par le dispositif INNOV'EMPLOI de la région Occitanie

Présentées dans le cadre de la journée partenariale de la POS-Occitanie du 20 sept. 2024
« Travailleurs saisonniers, comment améliorer leurs conditions d'emploi et de vie ? »

On distingue 2 volets : **INNOV'EMPLOI RECRUTEMENT** et **INNOV'EMPLOI EXPERIMENTATIONS**

INNOV'EMPLOI RECRUTEMENT

est un dispositif de subvention d'actions de formation préalable à un **recrutement** dont voici les principes de financement :

Objectif

- Répondre à un besoin de recrutement spécifique
- Proposer des formations ciblées et préalables à l'embauche

Public cible

- Demandeurs d'emploi
- Minimum de 4 stagiaires par projet

Entreprises éligibles

- Toute personne morale de droit privé ou de droit public (hors IAE). Un projet peut concerner plusieurs entreprises
- Localisation en Occitanie

Conditions

- L'action de formation doit se dérouler sur une période inférieure à 12 mois
- Elle doit permettre l'acquisition de compétences ou la préparation au poste de travail en vue d'un recrutement
- L'entreprise doit s'engager sur un contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à 6 mois

Résultats attendus

- Dès le départ, la ou les entreprises signent des intentions d'embauche pour chaque stagiaire formé. Parce que INNOV'EMPLOI répond à un besoin en recrutement bien déterminé et que l'action a été financée spécialement pour répondre à ce besoin, nous considérons que 70% des contrats de travail soient effectivement signés à l'issue du parcours (CDD de 6 mois minimum ou CDI).

Une fois que le projet est adressé à la région, qu'il paraît pertinent (ici, pour répondre aux enjeux de l'emploi saisonnier) et qu'il remplit les conditions d'éligibilité, la région Occitanie réunit tous les acteurs œuvrant pour sa réussite :

- l'organisme qui porte la formation
- la ou les entreprises qui s'engagent formellement à recruter les personnes à l'issue du parcours de formation (pour INNOV'EMPLOI RECRUTEMENT seulement)
- les prescripteurs - et notamment France Travail - qui vont sourcer les publics
- enfin, les services de la région en tant que financeur de l'action.

Déroulement de la formation

Les formations comprennent des phases d'apprentissage théorique en centre de formation et des phases pratiques et de mises en situation.

Pour cette partie pratique, cela peut se faire en situation de travail ou bien par la mise en place d'un stage en entreprise. Dans tous les cas, cette alternance centre/entreprise est imposée.

- AFEST

La formation est directement dispensée dans un environnement professionnel.

- Poly-compétence et la pluriactivité

Sur ces actions spécifiques liées au travail saisonnier, les bénéficiaires sont formés sur plusieurs métiers. L'objectif est de valider une ou plusieurs certifications totales ou partielles (blocs de compétences).

INNOV'EMPLOI EXPERIMENTATION

La différence avec le volet **Recrutement** est que l'action n'est pas directement liée à un recrutement immédiat et ciblé. L'emploi reste la finalité mais le but est principalement de soutenir des expérimentations proposées par des porteurs de projets dans le domaine de la formation, de l'emploi et de l'orientation professionnelle dans le but de répondre aux besoins nouveaux des territoires, des publics, des filières sur leurs différents métiers.

Exemples d'actions financées sur le volet Recrutement

Pour l'action conduite par l'**Entrée Des Artistes (EDA)**, cela se passe dans un village vacances AZUREVA du Grau du Roi.

L'objectif est de former du personnel polyvalent (10 demandeurs d'emploi) en les « préparant aux métiers de la saisonnalité », d'abord par une approche de découverte des métiers et de consolidation du projet professionnel puis en les formant sur des métiers saisonniers recherchés en camping ou en hôtel-club en associant des compétences :

- en restauration et en service,
- en poly-maintenance et entretien d'espaces verts.
- 2 parcours sont proposés avec des validations totales de 2 Titres Professionnels (TP) inscrits au RNCP : TP Agent de restauration et TP Agent de maintenance et d'espaces verts.

AZUREVA accueille EDA en son sein (immersion complète dans une résidence de tourisme), ce qui permet de combiner théorie et pratique.

Résultats 2024 en attente :

Une fois formés, l'entreprise « GO! », qui regroupe plusieurs employeurs adhérents, recrute les stagiaires sur des postes saisonniers en lien avec la formation suivie, notamment pour le compte des résidences de tourisme, hôtels ou campings tels que AZUREVA mais aussi ODALYS, YELLOW, etc.

Résultats actions années précédentes :

Sur le même modèle mais dans la filière Animation, EDA a formé des dizaines d'animateurs et animatrices en hôtel-club avec de très bons taux de placement en emploi (au niveau local, national ou international).

Concernant **l'action proposée par l'OFRAC**, celle-ci répond à un réel besoin repéré par le centre de formation en lien avec, les professionnels, les acteurs sociaux-économiques locaux, les collectivités locales.

La formation est construite autour des compétences recherchées par les centres de vacances saisonnières (villages vacances, campings) et combine plusieurs blocs de compétences complémentaires et attendus : les modules proposés s'appuient sur ceux de modules des Titres Professionnels de « Serveur en restauration », « Employé d'étage en hôtellerie » et « Agent de restauration », ainsi que du Certificat de Qualification Professionnelle CQP de « Cuisinier en restauration collective ».

D'un point de vue pédagogique, l'action se veut pragmatique en étant dispensée en situation professionnelle au sein même du village de vacances ULVF Les Romarins à Saint Pierre La Mer.

Là encore, le fait que l'action se déroule sur site favorise l'alternance entre les enseignements théoriques et pratiques et offre aux stagiaires des solutions favorables d'hébergement et de restauration sur place.

Résultats 2024 en attente

Résultat action 2022 :

Tous les stagiaires avaient eu une proposition d'emploi à l'issue de la formation et sur 12 stagiaires, 8 étaient en poste à la fin de l'action. Les entreprises engagées dans le recrutement étaient situées dans l'Aude, également dans l'Hérault, les Hautes Pyrénées et la Drôme.

Pour l'action **« Saisonnier 4 Saisons des territoires de montagne » du GRETA AUDE-PO** dite « S4S », le parcours de formation est de manière à assurer une employabilité tout au long de l'année aux personnes qui souhaitent résider et travailler dans les territoires de montagne. Son caractère innovant réside dans la possibilité pour ces personnes d'obtenir les qualifications requises pour exercer une activité professionnelle pérenne pendant la saison d'hiver (stations de ski) et la saison estivale (animation de loisirs sportifs), avec en complément, l'acquisition de compétences techniques certifiées pour exercer pendant les

intersaisons dans le cadre des activités de préparation des saisons touristiques. De plus, ce parcours, en augmentant la durée potentielle d'emploi, sécurise les travailleurs saisonniers au regard de la réforme des indemnités de France Travail.

2022/2023 : Le but de la première expérimentation était de construire un parcours de formation qui permet de déployer un potentiel d'employabilité sur les 4 saisons en réponse aux besoins des territoires sur les métiers techniques des stations de sport d'hiver avec des modules complémentaires axés sur l'entretien des espaces naturels et l'animation sports et loisirs (bi-saison printemps et été) avec en plus, l'intégration de modules de préservation de l'environnement, d'aménagement et surveillance (16 demandeurs d'emploi formés).

2024 : Suite à la 1ère expérimentation, le but est d'expérimenter un nouveau parcours adapté à la diversité des stagiaires (et de la diversité de leurs aspirations professionnelles) et aux besoins des entreprises en termes de montée en compétences sur leurs métiers (14 apprenants).

L'action est extrêmement polyvalente pour répondre aux enjeux d'employabilité en station de montagne :

- CQP Agent de remontées mécaniques et domaine skiable
- CQP Conducteur de télésiège ou CQP Conducteur de téléporté
- Obtention d'un ou plusieurs CACES (en fonction des besoins par station)
- Attestations de secourisme PSC1, PSE1, PSE2
- Habilitations électriques spécifiques au Domaine Skiable de France
- Habilitation à l'évacuation des téléportés
- Certificat d'aptitude du travail en hauteur
- Certificat d'aptitude conduite de véhicules 4X4 en milieu spécifique de montagne
- Certificat d'aptitude conduite de véhicules motoneige en milieu professionnel de montagne
- Elle comprend des modules complémentaires :
- CQP Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur OPAH
- CQP Cordiste
- CQP Educateur Mobilité Vélo
- CQP Pisteur VTT
- BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)